

**CADRE  
STRATÉGIQUE  
POUR  
L'ACCROISSEMENT  
MAJEUR DE  
LA CAPACITÉ**



*Décembre 2013*

*Ministère de la Formation et des Collèges et Universités*

La Fonction publique de l'Ontario s'efforce de faire preuve de leadership quant à l'accessibilité. Notre objectif est de nous assurer que tous les employés du gouvernement de l'Ontario et tous les membres du public que nous servons ont accès à tous les services, produits et installations du gouvernement. Ce document, ou l'information qu'il contient, est offert en formats substitués sur demande. Veuillez nous faire part de toute demande de format substitut en appelant ServiceOntario au 1 800 668-9938 (ATS : 1 800 268-7095).

*An equivalent publication is available in English under the title Major Capacity Expansion Policy Framework, 2013.*

Cette publication est aussi affichée sur le site Web du ministère de la Formation et des Collèges et Universités au [www.ontario.ca/MFCU](http://www.ontario.ca/MFCU).  
13-279 • ISBN 978-1-4606-3429-5 (PDF) • © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2013

# Table des matières

Vision	5
Contexte	5
Priorités du gouvernement	7
Éléments du Cadre stratégique	7
Évaluation préliminaire	7
Portée du Cadre stratégique	8
Processus de sélection et d’approbation	10
Mise en œuvre et respect de la politique	11
<b>Annexe A</b>	
Coordonnées et liste de contrôle pour les établissements qui envisagent un accroissement de leur capacité	12
<b>Annexe B</b>	
Aperçu du processus d’examen et d’approbation pour des propositions d’accroissement planifié de la capacité	14
<b>Annexe C</b>	
Critères d’évaluation proposés pour les accroissements majeurs de la capacité	15



## Vision

*Grâce à l'enseignement et à la recherche, les collèges et les universités de l'Ontario généreront créativité, innovation, savoir et engagement communautaire. Ils accorderont la priorité aux étudiantes et aux étudiants, offrant à toutes les apprenantes qualifiées et à tous les apprenants qualifiés la meilleure expérience d'apprentissage possible à un coût abordable et viable sur le plan financier, ce qui garantira des résultats compétitifs et de grande qualité à l'échelle mondiale pour les étudiantes et les étudiants, ainsi que pour l'économie du savoir de l'Ontario.*

## Contexte

Entre 2002-2003 et 2012-2013, le système d'éducation postsecondaire de l'Ontario a connu une croissance considérable grâce à une augmentation de plus de 160 000 inscriptions en une décennie, du jamais vu dans l'histoire de la province. L'Ontario a soutenu cette croissance des secteurs collégial et universitaire en bonifiant les subventions de fonctionnement, en améliorant l'aide financière aux étudiantes et étudiants et en engageant des dépenses d'investissement.

Les établissements postsecondaires se sont montrés d'excellents partenaires en composant avec cette croissance fulgurante sans précédent. Ils ont ainsi contribué à améliorer l'accès des étudiantes et étudiants à une éducation postsecondaire dans de nombreuses communautés de l'Ontario.

En 2012, grâce à un taux d'accession aux études postsecondaires (collège, université et programmes d'apprentissage) de 65 %, l'Ontario se positionnait devant tous les pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Le gouvernement de l'Ontario s'est fixé comme objectif d'obtenir un taux d'accession aux études postsecondaires de 70 % pour s'assurer que sa population active hautement compétente et qualifiée continue d'être l'un de ses plus importants atouts sur l'échiquier mondial.

Dans ce contexte, il est important qu'à l'avenir l'Ontario continue de s'assurer qu'il crée pour ses étudiantes et étudiants des possibilités d'éducation postsecondaire là où les besoins se font

sentir. Par exemple, il pourrait cibler des régions qui connaissent une forte croissance démographique, mais où la capacité d'éducation postsecondaire est limitée.

Dans certains grands centres urbains, la province a récemment connu une augmentation de sa population, et cette tendance devrait se maintenir. Certaines des régions et des communautés où l'on s'attend à une croissance soutenue de la demande ne sont desservies par aucun campus régional. En conséquence, les écarts entre la demande croissante et la capacité d'accueil qui ont été constatés récemment sont susceptibles de se creuser avec le temps, si on ne se penche pas sur la situation.

Il est vrai que les projections ont leurs limites, et que les prévisions à long terme doivent être utilisées avec circonspection. Cela étant dit, selon la dernière évaluation des données démographiques et des modèles à long terme d'inscription aux établissements postsecondaires, la croissance des demandes d'inscription devrait ralentir à court terme, puis reprendre à un rythme plus soutenu après 2020 avec la possibilité qu'à long terme les inscriptions augmentent considérablement. Conformément aux tendances récentes, on s'attend à ce que la croissance à long terme des demandes d'inscription se concentre dans les programmes menant à un grade.

Ainsi, les accroissements majeurs de la capacité devraient viser principalement le premier cycle universitaire puisque, dans les régions où se situent les communautés à plus forte croissance, les établissements collégiaux d'importance sont beaucoup plus accessibles que les campus universitaires. De plus, même si l'inscription aux études de deuxième et troisième cycles a considérablement augmenté dans les dernières années, elle est de beaucoup inférieure à celle des études de premier cycle et est généralement restreinte à un plus petit nombre d'établissements.

Puisque la hausse prévue d'inscriptions ne devrait survenir qu'après 2020, l'Ontario a l'occasion de planifier et de combler les besoins en matière de capacité du secteur postsecondaire dans les régions où la population augmente et où les étudiantes et étudiants doivent pouvoir accéder, à coût abordable, à des établissements postsecondaires sans trop s'éloigner de chez eux.

## Priorités du gouvernement

Voici les objectifs du Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité :

- Veiller à ce que l'accroissement de la capacité à grande échelle appuie les priorités à long terme en matière d'éducation postsecondaire, y compris la différenciation des établissements d'enseignement;
- Gérer stratégiquement la croissance de l'inscription conformément aux priorités provinciales en la matière afin d'améliorer la capacité régionale dans les secteurs où les services sont insuffisants;
- Mettre en place un processus décisionnel et de mise en œuvre transparent et fondé sur des données probantes;
- Maintenir l'abordabilité et la viabilité pour les étudiants, les établissements et la province en maximisant la rentabilité des investissements ciblés;
- Favoriser la communauté locale et l'économie régionale pour mener à la création d'emplois et à une diversification économique accrue.

## Éléments du Cadre stratégique

Le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité comprend les volets suivants :

1. Une description des initiatives qui se situeront dans le champ d'application du nouveau processus de sélection et d'approbation;
2. Les critères du processus de sélection et d'approbation qui seront appliqués lors d'un appel de propositions;
3. Des précisions sur la mise en œuvre, le suivi et le respect.

## Évaluation préliminaire

Tout établissement qui prévoit une initiative d'accroissement de sa capacité devra contacter le Ministère par écrit et joindre à sa demande la liste de contrôle qui se trouve à l'annexe A, dûment remplie. Le Ministère examinera au cas par cas les initiatives proposées pour déterminer si l'accroissement planifié est assujéti au nouveau processus de sélection et d'approbation décrit plus loin. Il répondra aux établissements par écrit en indiquant

clairement si leur initiative fera l'objet du processus de sélection et d'approbation du nouveau Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité. Les initiatives qui font l'objet du nouveau processus ne pourront aller de l'avant à moins de recevoir l'approbation du gouvernement provincial à l'issue d'un appel de propositions officiel.

## Portée du Cadre stratégique

Le Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité prend en compte l'intérêt marqué d'une gestion gouvernementale des projets d'envergure dans le secteur de l'éducation postsecondaire. Une gestion et une planification efficaces sont aussi nécessaires, en particulier pour éviter les conflits potentiels au sein des établissements et entre eux quant à l'emplacement des nouveaux campus et des nouvelles installations.

Le nouveau processus de sélection et d'approbation sera principalement axé sur des initiatives qui visent une adaptation à long terme à l'augmentation significative du nombre d'étudiants canadiens inscrits à temps plein au palier postsecondaire. De telles initiatives à grande échelle pourraient inclure des accroissements dans certains établissements existants, ou encore signifier la création de nouveaux campus. Elles pourraient comprendre des partenariats interétablissements, notamment une collaboration entre les collèges et les universités, qui amélioreraient aussi encore davantage l'expérience d'apprentissage et les itinéraires d'études.

Étant donné le grand nombre et la diversité des possibilités d'expansion du système d'éducation postsecondaire varié et complexe de l'Ontario, le Ministère s'est gardé d'établir des paramètres rigides pour définir l'accroissement majeur de la capacité. Toutefois, les initiatives qui sont caractérisées par les éléments d'échelle ci-dessous sont les plus susceptibles d'être sujettes au nouveau processus de sélection et d'approbation, à savoir celles qui :

- répondent à une hausse à court terme de plus de 1 000 inscriptions à temps plein et qui offrent à plus long terme la possibilité d'une croissance se situant entre 5 000 et 10 000 inscriptions au cours des 20 prochaines



- années (c.-à-d. l'inscription à long terme est comparable à celle d'universités ou de collèges actuels d'importance);
- mettent en service de nouveaux établissements (achetés ou encore loués à long terme) de plus de 70 000 pieds carrés (soit environ 6 500 mètres carrés) destinés principalement à l'enseignement;
  - offrent une gamme étendue de programmes, y compris bon nombre de services auxiliaires, nouveaux ou élargis (ou présentent un potentiel marqué de croissance de l'offre de programmes et de services auxiliaires);
  - améliorent considérablement à court terme (et possiblement à plus long terme) l'accès qu'ont les étudiantes et étudiants à l'éducation postsecondaire dans leur région, surtout dans les lieux géographiques qui pourraient connaître des lacunes en matière de capacité ou sont susceptibles d'en connaître à l'avenir.

Dans son examen des initiatives d'accroissement, le Ministère évaluera également si l'initiative :

- ne rivalise avec d'autres initiatives semblables dans une région géographique en particulier ou qu'elle n'aura pas de répercussions sur des établissements d'enseignement postsecondaire existants ou prévus.
- se situe, dans le cas d'un nouveau campus, hors de la « zone desservie » d'un campus de l'établissement ou dans une communauté où l'établissement ne dispose pas déjà d'installations d'enseignement permanentes d'importance. Aux fins de la présente politique, la « zone desservie » par un campus est définie comme la distance médiane de navettage pour la région métropolitaine de recensement en Ontario selon Statistique Canada (environ 10 km).

Les établissements qui présentent une proposition d'accroissement devront fournir des preuves de consultation antérieure et de l'appui d'autres établissements qui pourraient être touchés par la proposition. Ils devront aussi fournir la confirmation de l'appui de leur conseil d'administration pour la proposition ainsi qu'une confirmation de l'appui concret de la municipalité ou de la région visée.

## Processus de sélection et d'approbation

Les projets d'accroissement à grande échelle de la capacité du secteur postsecondaire seront sélectionnés dans le cadre d'un processus concurrentiel, transparent et officiel qui commencera par un appel de propositions lancé aux établissements. Les propositions qui seront examinées porteront sur l'accroissement à grande échelle des campus existants (campus principal ou satellite) ou sur la création de nouveaux campus.

Les appels de propositions seront à l'intention des établissements d'éducation postsecondaire de l'Ontario qui touchent des fonds publics. Ces appels s'adresseront en général à tous les établissements d'enseignement postsecondaire, quoique, selon la conjoncture et l'évolution de ses priorités, le gouvernement pourrait décider d'en restreindre l'admissibilité à certains établissements.

Les municipalités intéressées à accueillir sur leur territoire un projet d'accroissement majeur devraient travailler en collaboration avec les établissements qui seraient prêts à soumettre une proposition.

Pour ce qui est des emplacements visés par les projets, la priorité sera donnée aux régions dont la population et la demande d'éducation postsecondaire croissent de façon soutenue et dont l'accès à des possibilités d'éducation postsecondaire est insuffisant.

La province déterminera quand lancer les prochains appels de propositions, le nombre de projets admissibles au financement, ainsi que le niveau de financement provincial et le moment où il sera octroyé, en tenant compte de divers facteurs, notamment le contexte fiscal.

Dans l'optique de ses priorités relatives à l'accroissement majeur de la capacité (voir page 7), le Ministère tiendra compte des facteurs ci-dessous dans son évaluation:

- Gestion stratégique de la croissance à long terme de l'inscription et de l'accessibilité.
- Différenciation, viabilité et responsabilité.
- Retombées économiques.
- Qualité, innovation et compétitivité (dont des options de partenariat entre établissements).
- Abordabilité pour les étudiantes et étudiants et la province (dont un appui substantiel des communautés d'accueil).

Avec le temps et selon les circonstances et l'évolution des priorités, d'autres critères pourraient être ajoutés au processus concurrentiel. Veuillez consulter l'annexe C pour obtenir plus de détails sur les critères d'évaluation générale. Le Ministère pourrait fournir d'autres gabarits lors du lancement d'un appel de propositions.

Suite à l'évaluation des propositions, le Ministère présentera au Conseil des ministres ses recommandations en matière de financement pour les propositions retenues. Une fois sa sélection terminée et le financement approuvé, le Ministère communiquera avec le ou les établissements concernés pour conclure des ententes bilatérales.

## Mise en œuvre et respect de la politique

Ce Cadre stratégique est en vigueur immédiatement. Les établissements sont invités à soumettre leurs projets d'accroissement aussitôt que possible pour l'évaluation préliminaire.

Une initiative jugée non admissible au nouveau processus de sélection et d'approbation est tout de même sujette à d'autres processus d'approbation pertinents du Ministère, y compris, sans s'y limiter, aux processus d'approbation de programme et de financement des immobilisations, et devra être compatible avec les ententes de mandat stratégique établies.

Le non-respect des exigences énoncées dans le Cadre aura une incidence sur le financement accordé par la province. Plus précisément, les nouvelles inscriptions, qu'elles découlent ou non d'initiatives d'accroissement de la capacité, ne seront pas comptabilisées dans le calcul des subventions de fonctionnement des collèges et universités, et ces établissements ne seront pas non plus admissibles au financement des immobilisations. Par ailleurs, le défaut de se conformer pourrait avoir une incidence sur les décisions en matière d'immobilisations que prendra la province concernant d'autres emplacements.

## Annexe A

### *Coordonnées et liste de contrôle pour les établissements qui envisagent un accroissement de leur capacité*

Les établissements qui envisagent un accroissement de leur capacité doivent faire parvenir une lettre décrivant leur projet ou initiative, accompagnée d'une liste de contrôle dûment remplie (voir ci-après), à l'adresse suivante :

[MCEsubmissions@ontario.ca](mailto:MCEsubmissions@ontario.ca)

La liste de contrôle ci-après aidera le Ministère à déterminer si le projet d'accroissement de leur capacité fera l'objet du nouveau processus de sélection et d'approbation au titre du Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité<sup>1</sup>.

Veillez remplir la liste de contrôle, la copier et la numériser ou utiliser le gabarit pour créer une transmission électronique, et la joindre à votre proposition au Ministère portant sur votre projet d'accroissement de la capacité.

Veillez remplir la section « Commentaires » s'il est nécessaire de fournir plus de contexte ou de renseignements.

---

1. Les initiatives qui font l'objet du nouveau processus ne pourront aller de l'avant à moins de recevoir l'approbation du gouvernement provincial à l'issue d'un appel de propositions officiel. Toute initiative d'accroissement qui ne répond pas aux critères de sélection et d'approbation sera toutefois sujette à d'autres processus d'approbation appropriés du Ministère, y compris, sans s'y limiter, au processus d'approbation de programme et de financement d'immobilisations.

## Liste de contrôle à l'intention des établissements qui envisagent un accroissement de leur capacité

Point de la liste de contrôle	Oui	Non	Commentaires
<b>Taille</b>			
Selon vos plans, combien d'étudiants à temps plein cette initiative permettrait-elle d'accueillir?			
Y a-t-il une possibilité de croissance à long terme du nombre d'inscriptions? Si oui, veuillez fournir une estimation globale des inscriptions potentielles.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Quelle est la superficie en pieds carrés de l'espace consacré à l'enseignement dans l'installation (ou l'accroissement) proposée? L'établissement serait-il propriétaire des nouvelles installations ou en fera-t-il la location à long terme?			
Quels seraient les titres de compétences auxquels donnent droit les programmes associés à l'accroissement proposé?			
Quelle serait la gamme de programmes offerts?			
<b>Consultation</b>			
Avez-vous consulté d'autres établissements qui pourraient être touchés par votre proposition?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Quels établissements avez-vous consultés? Vous appuient-ils?			
Votre établissement a-t-il mobilisé son conseil d'administration pour la proposition? Est-il en faveur du projet?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Votre proposition est-elle appuyée par la municipalité ou la région où elle serait implantée?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Les ressources d'un tiers (municipalités, région ou autre) seront-elles à votre disposition pour appuyer cette initiative? À quel niveau de soutien vous attendez-vous?			
<b>Emplacement/services</b>			
Quel endroit est visé par le projet? (Municipalité, région.)			
• S'agit-il d'un nouvel emplacement ou d'une nouvelle communauté pour votre établissement?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Si l'accroissement proposé est situé dans un nouvel emplacement, ce dernier est-il à plus de 10 km du campus existant?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
L'accroissement planifié comprend-il des services auxiliaires et des services aux étudiantes et étudiants?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
• Veuillez fournir une liste des services qui seraient offerts.			

### Remarques

- La liste permet d'obtenir les renseignements nécessaires pour déterminer si les propositions seront visées par le processus de sélection et d'approbation du Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité.
- Les décisions seront prises au cas par cas. Un représentant du Ministère pourrait contacter l'établissement pour obtenir d'autres renseignements, le cas échéant, en plus de ceux demandés dans le présent formulaire et demander des précisions aux établissements. Veuillez fournir les coordonnées complètes de la personne ressource : nom, titre de poste, adresse courriel et numéros de téléphone.

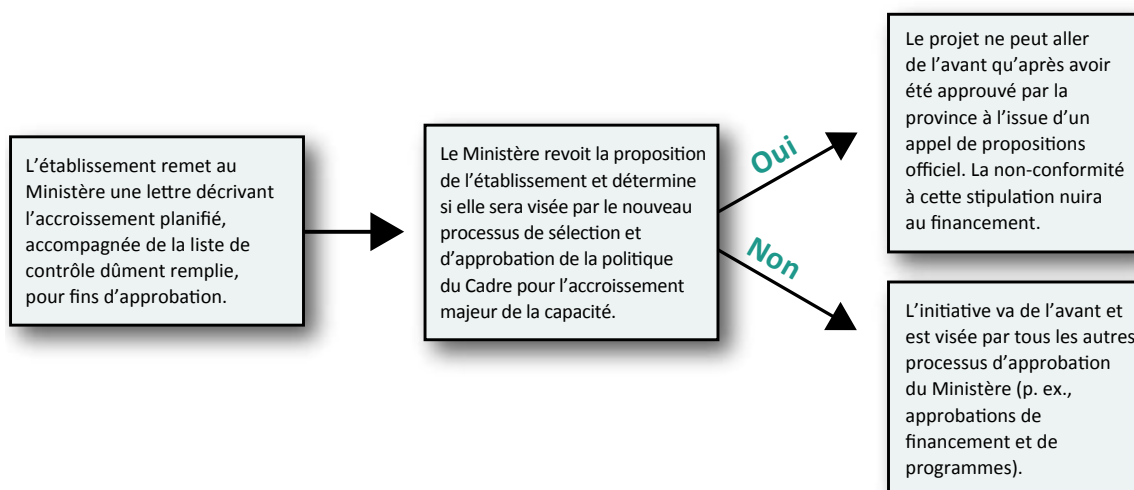
## Annexe B

### *Aperçu du processus d'examen et d'approbation des propositions d'accroissement planifié de la capacité*

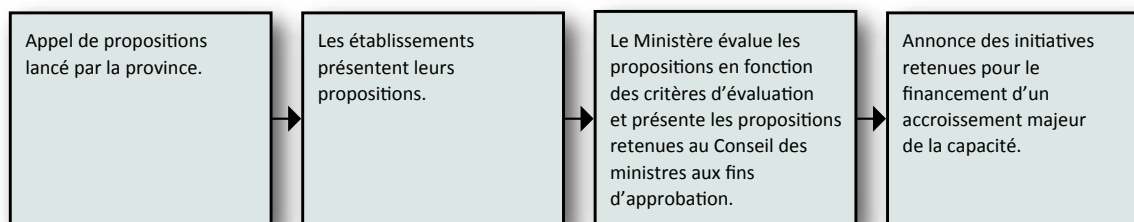
Le tableau 1 expose les grandes lignes du processus d'examen qui sera suivi pour déterminer si le projet fera l'objet du processus de sélection et d'approbation au titre du Cadre stratégique pour l'accroissement majeur de la capacité.

Le tableau 2 donne un aperçu du processus qui mène à la sélection d'initiatives qui seront financées en vue d'un accroissement majeur de la capacité.

**Tableau 1 : Évaluation préliminaire – l'accroissement planifié est-il sujet au processus de sélection et d'approbation pour un accroissement majeur de capacité?**



**Tableau 2 : Processus de sélection et d'approbation d'une initiative pour l'accroissement majeur de la capacité présentée à l'issue d'un appel de propositions**



# Annexe C

## Critères d'évaluation proposés pour les accroissements majeurs de la capacité

Catégorie	Critère d'évaluation
<b>Gestion stratégique de la croissance à long terme de l'inscription et de l'accessibilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Amélioration importante de l'accès des étudiantes et étudiants aux études postsecondaires dans les régions mal desservies où, d'après les tendances démographiques à long terme, la demande augmente.</li><li>• Conformité avec les priorités provinciales, y compris les priorités du Plan de croissance et les initiatives de développement économique.</li><li>• Possibilité d'augmenter considérablement la capacité et de soutenir la croissance future des demandes d'inscription dans le secteur de l'éducation postsecondaire.</li></ul>
<b>Différenciation, viabilité et responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conformité avec les ententes de mandat stratégique de l'établissement avec les buts et les priorités du Cadre stratégique pour la différenciation.</li><li>• Répercussions sur les établissements des environs.</li><li>• Modèle de gouvernance efficace et viable, qui tient notamment compte de l'incidence de la distance du lieu de l'expansion sur l'administration et l'expérience des étudiants.</li><li>• Accent mis sur les programmes de premier cycle.</li><li>• Éventail de programmes offerts à l'échelle locale et évitement du chevauchement inutile des programmes existants.</li></ul>
<b>Retombées économiques</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Optimisation des ressources démontrée, y compris les options de diversification des modes de financement et d'approvisionnement, le cas échéant, et les limites de contributions provinciales.</li><li>• Avantages économiques tangibles pour la région pouvant possiblement s'étendre à toute la province, sur le plan des compétences de la main-d'œuvre et de la croissance économique.</li><li>• Preuve de retombées économiques positives dans la région et de relations avec les industries locales.</li></ul>
<b>Qualité, innovation et compétitivité</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prestation novatrice des services.</li><li>• Options de partenariats institutionnels, y compris la collaboration entre les collèges et les universités.</li><li>• Qualité de l'éducation postsecondaire et de l'expérience des étudiantes et étudiants (y compris l'offre de services auxiliaires et de services aux étudiantes et étudiants).</li></ul>
<b>Abordabilité pour les étudiantes et étudiants et la province</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Soutien manifeste de la communauté d'accueil, notamment des contributions financières et la propriété des terres.</li><li>• Économies d'échelle.</li><li>• Mise à profit du transport local pour les étudiantes et étudiants navetteurs.</li><li>• Possibilité de tirer profit des ressources du secteur privé.</li><li>• Preuve de la prise en considération des solutions de rechange aux nouveaux emplacements en fonction de la capacité actuelle et des partenariats en vue.</li><li>• Démonstration de la santé financière de l'établissement accompagnée du plan de gestion des actifs en place.</li><li>• Démonstration des besoins du marché.</li></ul>

**Remarque :** Ces critères, qui sont de caractère général, guideront le processus de sélection et d'approbation des propositions soumises en réponse à un appel de propositions du Ministère.